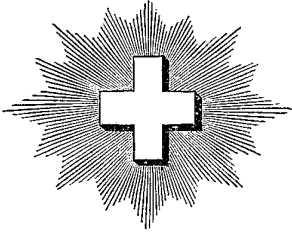


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1<sup>er</sup> octobre 1931

---

 Demande déposée: 22 mai 1930, 19 h. — Brevet enregistré: 31 juillet 1931.

## BREVET PRINCIPAL

FABRIQUE D'HORLOGERIE LA GLYCINE, Bienne (Suisse).

## Montre bracelet à guichets.

L'invention a pour objet une montre bracelet à guichets, dont les organes indicateurs sont formés par des disques horaires rotatifs apparaissant dans des guichets correspondants de la montre.

Jusqu'ici toutes les montres de ce genre comportaient un mouvement rond, ce qui présente l'inconvénient, surtout dans les montres de petits formats comme par exemple les montres bracelets, que le diamètre fort réduit des disques horaires rend malaisée la lecture de l'heure.

Pour obvier autant que possible à cet inconvénient, la montre bracelet selon la présente invention comporte un mouvement de forme possédant au moins deux disques horaires rotatifs dont l'un indique les heures et l'autre les minutes.

Le mouvement de forme, qu'il soit rectangulaire, ovale ou de forme tonneau, est toujours plus ou moins allongé et offre de ce fait la possibilité d'y monter des disques horaires relativement grands en les disposant dans le sens de la longueur du mouvement.

Le dessin ci-joint montre, schématiquement et à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

Dans une boîte *a* de forme tonneau, est emboîté un mouvement *b* de forme appropriée à celle de la boîte. Sur ce mouvement de forme tonneau sont montés trois disques horaires rotatifs *c*, *d*, *e* indiquant respectivement les heures, les minutes et les secondes. A cet effet, le disque *c* porte des chiffres 1 à 12 des heures, tandis que les disques *d* et *e* portent les chiffres et les divisions correspondant aux minutes respectivement aux secondes. Les disques sont partiellement visibles, chacun au travers d'un guichet approprié *g*, respectivement *h*, respectivement *i* ménagé soit dans un cadran, soit dans le couvercle de la boîte de la montre.

La commande des disques horaires peut être réalisée à l'aide d'un mécanisme connu; ces disques peuvent avoir un mouvement continu, intermittent ou alternatif.

Le nombre de disques horaires pourrait être limité à deux, l'un indiquant les heures

et l'autre les minutes. La forme des guichets peut différer de l'exemple représenté au dessin.

**REVENDICATION :**

Montre bracelet à guichets, dont les organes indicateurs sont formés par des disques horaires rotatifs apparaissant dans des guichets correspondants de la montre, caractérisée en ce que la montre comporte un mouvement de forme possédant au moins deux disques ho-

raires rotatifs dont l'un indique les heures et l'autre les minutes.

**SOUS-REVENDICATION :**

Montre bracelet suivant la revendication, caractérisée par le fait que le mouvement de forme possède trois disques horaires rotatifs indiquant respectivement les heures, les minutes et les secondes.

**FABRIQUE D'HORLOGERIE LA GLYCINE.**

Mandataire: W. KOELLIKER, Bienne.

